

INFORMATION SERVICE DE RESTAURATION POUR LES NOUVEAUX ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Ce service est commun à tous les établissements de la cité scolaire
(Lycée La Pérouse-Kerichen, Lycée Vauban, Lycée Lesven)

1/ CARTE MAGNETIQUE

Tout élève, pour accéder au service de restauration, doit posséder une carte magnétique, qu'il soit demi-pensionnaire ou interne.

Elle est gratuite.

Pour les élèves déjà scolarisés sur la cité scolaire de Kerichen, leur ancienne carte reste valable, à condition de la créditer dans le nouvel établissement.

2/ TARIFS (forfaits : tarifs du 1^{er} trimestre – septembre décembre 2018)

Prix du repas à l'unité pour les élèves demi-pensionnaire jusqu'au 31/12/2018 :	3,25 €
Forfait (du dimanche soir au samedi midi) interne post bac* :	854.90 €
Forfait interne externé post bac (même si l'élève ne souhaite pas déjeuner le matin) :	688.90 €

* Le forfait interne comprend les nuitées et les repas (pas de repas le dimanche soir)

L'élève **demi-pensionnaire** a accès au service de restauration **uniquement le midi**, du lundi midi au vendredi midi.

Un élève **interne externé** est un élève qui prend tous ses repas (du petit déjeuner au dîner) au service de restauration, mais qui loge à l'extérieur de la cité scolaire.

NB : pour les internes et internes externés, le repas du samedi midi n'est possible que sur réservation (modèle pique nique).

3/ MODALITES D'ACCES AU SELF

Pour les **élèves demi-pensionnaires**, il suffit de créditer la carte pour pouvoir manger. Seuls les repas pris seront payés. En cas de départ, le solde sera remboursé sur simple demande.

En cas d'oubli de sa carte magnétique, il peut manger, en prenant un ticket temporaire à la borne du lycée (pour les DP, le compte doit être crédité).

Un **élève externe** peut se restaurer, exceptionnellement, en achetant une carte à usage unique au coût de 6,00€ (tarif année 2018) à la borne, dans le hall du bâtiment A.

4/ MODALITES DE PAIEMENT

- **Chèques ou espèces** :
 - pour les internes et internes externés : à réception de la facture (octobre, janvier et avril)
 - pour les DP : directement sur les bornes (Bâtiment A).
- **Carte bancaire** : pour les DP, directement sur les bornes.
- **Prélèvements automatiques** : à compter du mois d'octobre.
REEMPLIR LE DOCUMENT INTITULE « Mandat de prélèvement SEPA » si vous souhaitez le mettre en place. Vous pourrez aussi le faire à la rentrée.
 - Internes et internes externés : le prélèvement est compris entre 200€ et 280€ en fonction du régime.
 - DP : **seulement si votre enfant mange au moins 4 fois par semaine.**
Montant de prélèvement fixe de 65€ par mois.

5/ CONTACT / RENSEIGNEMENTS

Par mail à l'adresse : restauration.0290007a@ac-rennes.fr

Par téléphone au : 02 98 43 82 17

6/ A FAIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- Faire 1 chèque : *A libeller à l'ordre du « lycée La Pérouse-Kerichen »*
Un chèque de 90 € pour les DP (*pour approvisionner le compte de votre enfant, même si vous avez opté pour le prélèvement qui ne commencera qu'en octobre, il ne sera encaissé qu'au mois de septembre après inscription définitive de votre enfant*).
- Mettre obligatoirement le nom, prénom de l'enfant au dos du chèque. Si votre enfant possède déjà une carte de self de la cité, indiquer également son établissement d'origine et son n° de carte
- Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (*inscrire nom, prénom de l'enfant au dos du RIB*)
- Remplir et joindre le document intitulé « **Mandat de prélèvement SEPA** » **seulement si vous optez pour ce mode de paiement** accompagné d'un autre RIB